

VILLERS SAINT PAUL

INFORMATIONS

En raison des conditions sanitaires, le repas annuel réservé aux aînés ne pourra avoir lieu.

ANNUAIRE DE LA VILLE

Erratum

Dans l'annuaire de la ville, p 46 : Le président de l'USVSP Football est M. Djelloul Medjahed.

BIBLIOTHÈQUE

- Mardi : 15h-17h
- Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
- Vendredi : 15h-18h
- Samedi : 10h-12h et 14h-17h

LA BIBLIOTHÈQUE AUX BÉBÉS

Vendredi 16 octobre de 9h15 à 10h.

Un vendredi par mois, venez partager avec vos tout petits, le plaisir d'écouter et de lire des histoires adaptées aux très jeunes lecteurs de 3 mois à 2 ans.
Sur inscription - Places limitées.

Renseignements : ☎ 03 44 74 51 52

✉ bibliotheque@villers-saint-paul.fr

SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL OCTOBRE 2020

Directeur de la publication :

Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 www.villers-saint-paul.fr



ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Cette année encore, la Municipalité attribue aux jeunes lycéens et étudiants villersois (jusqu'à 25 ans) une allocation de rentrée scolaire.

Elle sera versée à la **SALLE GEORGES BRASSENS**.

• **Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P/B.E.P/BAC Pro.**

• mercredi 21 octobre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30 (vacances scolaires).

• mercredi 4 novembre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30.

Montant de l'allocation : 120 euros plus 30 euros de part COVID 19 à titre exceptionnel, soit 150 euros.

• **Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 1995) en B.T.S, Université, enseignement supérieur.**

• samedi 31 octobre de 9h à 11h30 (vacances scolaires).

• samedi 14 novembre de 9h à 11h30.

Montant de l'allocation : 210 euros plus 90 euros de part COVID 19 à titre exceptionnel, soit 300 euros.

Retrait du chèque d'allocation

Pour les mineurs : représentant légal. Si l'étudiant mineur retire lui-même le chèque : carte d'identité et autorisation du responsable légal permettant au jeune mineur de retirer le chèque.

Pour les majeurs : retrait par l'intéressé. Si un parent est mandaté pour retirer le chèque de l'étudiant majeur : pièce d'identité et autorisation écrite du bénéficiaire permettant au mandataire de retirer le chèque + pièce d'identité du mandataire.

Attention ! L'allocation ne pourra être versée si le dossier complet n'est pas parvenu en Mairie avant le 30 septembre.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fête Halloween. Il ouvrira ses portes aux enfants du lundi 19 au vendredi 30 octobre.

► **Inscriptions et réservations obligatoires avant le 3 octobre pour la première semaine et avant le 10 octobre pour la seconde au Service enfance de la Mairie ☎ 03 44 74 48 47.**

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez. Toute semaine réservée sera facturée.

En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation) votre tarif sera multiplié par 2.

Si vous avez déjà inscrit administrativement votre enfant, vous pouvez réserver directement par mail.

✉ restauration@villers-saint-paul.fr

Ces événements sont susceptibles d'être annulés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

CENTRE SOCIOCULTUREL LE TRAIT D'UNION

Renseignements et inscriptions

☎ 03 44 66 32 55 📍 Espace Pierre Perret. Cavée des Renards ✉ espacepierreperret@villers-saint-paul.fr

OCTOBRE ROSE

**Samedi 10 octobre à partir
de 13h30 à l'espace Pierre Perret**

Octobre rose est une campagne destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

► Une marche « Les ruelles de Villers Saint Paul » sera organisée par le Centre socioculturel et animée par l'association *Découvertes Pédestres Villersaises*. Départ à 14h.

Inscriptions : lundi 5 octobre de 17h à 20h à l'espace Pierre Perret et le 10 octobre à partir de 13h30. 2 € par participants. Les fonds récoltés seront versés à la Ligue contre le cancer.

► Des membres de la Ligue contre le cancer seront présents.



LES SORTIES FAMILLES

**ENFANTS/PARENTS,
GRANDS-PARENTS/PETITS ENFANTS**

**Mercredi 21 octobre
Le Musée Grévin**

Tarif unique 8 euros, uniquement pour les Villersois.

Inscriptions mercredi 7 octobre de 14h à 20h à l'espace Pierre Perret.

Ouvert aux parents et aux grands-parents accompagnés de leurs enfants et leurs petits-enfants.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

PUCES DE COUTURIÈRES ET LOISIRS CRÉATIFS 2020

Samedi 24 octobre de 10h à 17h

L'association Savoir-faire et faire-savoir organise ses puces de couturières à la salle Brassens

Vous souhaitez vendre ou acheter du matériel ou des fournitures en rapport avec la couture, le tricot, les activités manuelles ?

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

Renseignements et inscriptions

☎ 06 45 72 74 02 ou 06 19 14 12 28 ✉ savoirfaireetfaresavoir.vsp@gmail.com

COLIS DES AÎNÉS

Vous avez 65 ans et plus (au 1^{er} décembre 2020) et êtes Villersois depuis plus de 6 mois, la municipalité et le C.C.A.S. vous offrent un colis de fin d'année.

Les nouveaux inscrits devront présenter un justificatif de domicile de plus de 6 mois.

Compléter entièrement et lisiblement le coupon ci-dessous et **déposez-le UNIQUEMENT** dans l'urne située à l'accueil de la mairie.

Les modalités de distribution des colis vous seront communiquées ultérieurement.

Date limite d'inscription : 17 octobre.

Monsieur :

Date de naissance :

Madame :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse :

**Si vous êtes un couple
(même si votre conjoint n'a pas l'âge)**

colis couple tradition

ou

colis couple sucré

Si vous êtes une personne seule

colis tradition 1 personne

ou

colis sucré 1 personne